



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 22 janvier 2018*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET** Marché N°170043 : Remise à nue de la plateforme de la fourrière animale – Lot n°2 Dépose et Démolition

L'an deux mille dix-huit, le 22 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI. Madame Serena BATTESTINI.

**ABSENTS** : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Louis POZZO DI BORGO. Madame Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 7  
Pour : 6 (Abstention M. Morganti)  
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 22 janvier 2018

**OBJET Marché N°170043 : Remise à nue de la plateforme de la fourrière animale – Lot n°2 Dépose et Démolition**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211.10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 2 octobre 2017 ;

Vu le rapport d'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(Abstention M. Morganti)**

La procédure engagée pour l'attribution du marché suivant : Marché N°170043 : Remise à nue de la plateforme de la fourrière animale – Lot n°2 Dépose et Démolition

**DECIDE**

D'attribuer le marché correspondant à la SARL BATISUD CONSTRUCTION, N° de Siret 39120100023 sise à ZI de Tragone – Lot 29 - 20620 Biguglia pour un montant de 74 640,55 € HTVA

Bureau du 22 janvier 2018

**OBJET : Marché N°170043 : Remise à nue de la plateforme de la fourrière animale – Lot n°2  
Dépose et Démolition**

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

**François TATTI**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **24 JAN. 2018**  
et publication ou notification  
du **24 JAN. 2018**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOUJAOUI

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification***